

Extrait du FAKIR | Presse alternative | Edition électronique

<http://www.fakirpresse.info/Emplois-Borloo-Vous-allez-etre.html>

Emplois Borloo : Vous allez être servis (2/2)

- Articles -



Date de mise en ligne : mercredi 10 octobre 2007

Copyright © FAKIR | Presse alternative | Edition électronique - Tous droits

réservés

Deux modèles, au choix : un salariat protégé, ou un précarité corvéable et sous-payé. Manque de pot, c'est la seconde option qui explose...

« Quand on m'appelle pour me proposer des heures, je demande toujours : « C'est en mandataire ? ». Les gens me répondent « ah, vous connaissez... » Bien sûr que je connais ! Et je refuse systématiquement ! » Auxiliaire de vie salariée du GIHP 80, Laetitia fait presque figure de privilégiée. Conformément à son diplôme, elle touche « 9,17Euros brut de l'heure, je ne me plains pas », elle bosse « 25 à 30 heures par semaine », ses frais de déplacement sont remboursés, ses formations assurées, elle bénéficie d'une bonne couverture sociale... Rien là d'extraordinaire, juste le respect de la « convention collective des associations d'aide à domicile ». Mais ce seul respect du droit en fait, déjà, un cas exceptionnel : à peine 20% des heures effectuées en France le sont sous ce régime. Les 80% restants relèvent de la « convention collective du particulier employeur » : formation quasiment absente, frais de déplacement à la charge du salarié, un seul jour férié annuel, pas de majoration le dimanche...

Et plus ça va, plus c'est pire, plus la seconde option l'emporte : « Le département de la Somme préconise le mandataire pour les personnes âgées, explique Elisabeth Sénéchal, directrice du GIHP. C'est moins cher. » Ce sont alors les vieux, dépendants, grabataires, handicapés, qui « se retrouvent employeurs, avec le droit de licencier, l'obligation de faire des entretiens préalables, de chercher des remplaçants en cas d'arrêt maladie, énumère Olivier Balin, directeur de l'ADMR (association d'Aide à Domicile en Milieu Rural) à Amiens. C'est délirant. »

La loi de la précarité maximum

Comment expliquer que tout un pan du tertiaire se bâtit, ainsi, sur la loi de la précarité maximum ?

D'abord, ce domaine concerne avant tout des femmes, déjà déstabilisées, oeuvrant dans la solitude, chacune dans leur coin, accaparées par des soucis immédiats, de famille, d'enfants, d'argent, de logement, juste maintenir la tête hors de l'eau : le risque ou la chance - paraît tenu qu'elles revendiquent, qu'elles unissent leurs forces en des grèves ou des manifestations.

Aussi, elles opèrent dans « le secteur de l'économie française dont la croissance, en termes d'effectifs, a été la plus forte au cours des quinze dernières années » (Le Monde, 08/02/06). Ces services aux personnes ont essaimé en même temps que la précarité (CDD, intérim, CES, etc.) explosait, notamment pour les tâches peu qualifiées. C'est donc naturellement que les emplois d'auxiliaires de vie et conjoints (assistantes maternelles, femmes de ménage) ont pris cette forme.

Enfin, quel fut, et quel demeure, le climat idéologique de ces « quinze dernières années » ? Discréditer le service public, pour mieux le diminuer. Imagine-t-on que dans ce contexte, où chacun plaide pour le désengagement d'Etat, imagine-t-on que l'on propose l'inverse : non pas la suppression de fonctionnaires, mais au contraire le renforcement de l'Etat Providence ? Car nous aurions pu créer des milliers de postes, avec un double objectif : garantir aux salariés un emploi durable, aux revenus modestes mais corrects ; assurer à chaque citoyen une fin de vie paisible et digne.

C'est l'orientation inverse, bien sûr, qui fut choisie. Le site du ministère de l'Emploi le relève d'ailleurs clairement : « Depuis la fin des années 1980 (...), le développement des services à la personne ne passe plus désormais par les services proposés par la puissance publique mais par la mise en oeuvre de politiques incitant à l'émergence d'un marché dynamique ». Derrière ce « marché dynamique », se cachent des centaines d'associations, des « mandataires », des « prestataires », des « particuliers-employeurs », des « solutions de solvabilisation », des «

chèques emploi service universels », bref, une jungle d'appellations et d'organismes qui parent au moins coûteux. L'ultime étape, et elle est en marche, c'est l'arrivée du privé sur ce « *marché* » : Accor, Natixis, Axa ou Sodexo émettent désormais des chèques emploi. Une entreprise de services à la personne se crée chaque jour, à peu près. « *Il n'est pas exclu, dans un avenir proche, que votre banquier ou votre assureur fasse aussi le ménage à domicile, garde vos enfants et assure leur soutien scolaire.* » La vieillesse est un gros marché, en pleine croissance. La voilà donc privatisée...

Bien que finançant

le dispositif, par le versement de l'APA (l'allocation personnalisée d'autonomie), l'Etat se retire au profit d'une « *régulation concurrentielle subventionnée* ». Pourquoi pas, mais l'on attend encore qu'il « *régule* » les conditions d'embauche...

Modèle américain

Ce n'est pas dans cette direction, la les « *protections* », bref les « *rigidités* », que se tourne Jean-Louis Borloo, le Monsieur Social de l'UMP : « *La France est à la traîne, il suffit de voir ce qui se fait aux États-Unis* ». On peut regarder à l'ouest, en effet : là-bas, seuls 30% des Américains lourdement dépendants bénéficient d'une aide. Là-bas, les salariés non qualifiés connaissent des taux de rémunération proches du seuil de pauvreté : « *La mise en concurrence, si elle a permis de réduire les coûts, génère une spirale vers le bas qui tend à abaisser le niveau général de la qualité des services* » (*Le Monde*, 03/07/96). Voilà donc le modèle à suivre.

La durée de vie s'allonge. Pour résoudre cet heureux problème, nous - nos gouvernements, nos élus locaux, les électeurs - nous avons fait un choix : ne pas (trop) payer, ne pas (trop) alourdir nos impôts pour ça. Cette orientation a un coût, néanmoins, et ce coût est supporté par des salariés fragiles qu'on fragilise encore. Dans une brochure publicitaire, le ministère de l'emploi avait prévenu : « *Vous allez être servis.* »

(article publié dans Fakir N°33, mai 2007)